

CCAR Psychiatrie : Mot d'accueil et d'introduction du DGARS

Tout d'abord, je **souhaite la bienvenue** à cette réunion de préfiguration du comité d'allocation des ressources de Martinique – section psychiatrie – aux membres des fédérations hospitalières régionales et aux représentants des usagers et je **vous remercie pour votre mobilisation** aujourd'hui.

Le comité d'allocation des ressources est une **nouvelle instance de dialogue régional** qui doit permettre de **discuter des éléments de territorialisation du financement** et de **rendre transparents les critères d'allocation des ressources**, en particulier la nouvelle dotation populationnelle. Le comité, appelé CCAR, est aussi une **instance de concertation officielle** dont les **rapports et avis** seront **publics**.

Le comité d'allocation des ressources **accompagne la mise en œuvre des réformes du financement**, en l'occurrence celle de la psychiatrie en ce qui concerne la réunion d'aujourd'hui.

Les **réformes de financement** s'inscrivent, aux côtés de la réforme des investissements en santé, dans le cadre des **conclusions du SEGUR de la Santé** avec une volonté forte du Ministère d'affirmer plusieurs engagements de Ma Santé 2022 tels que :

- Donner une visibilité pluriannuelle sur les financements aux établissements et acteurs de santé,
- Diversifier, décloisonner et redonner sens aux modèles de financement.

En Martinique, la réforme du financement de la psychiatrie s'inscrit dans un cadre spécifique marqué par **les projets en cours** comme la mise en œuvre d'un **établissement unique de santé mentale** et **l'unification des services d'hospitalisation Centre hospitalier Maurice Despinoy** à Mangot Vulcin. L'offre d'hospitalisation en santé mentale en Martinique ne se limite cependant pas aux établissements publics de santé, elle est en effet **utilement complétée par la présence d'un établissement privé**, celui de la Clinique de l'Anse Colas. Je ne doute pas que ce cadre spécifique sera pris en considération dans les débats que vous mènerez et les avis que vous rendrez.

C'est pourquoi, conformément aux attributions du comité, **je serai amené à solliciter votre avis** tant sur les **critères d'allocation des crédits** que sur les **objectifs de transformation de l'offre de soins en psychiatrie en Martinique**.

La **psychiatrie** fait partie des **priorités de la stratégie de transformation du système de santé** lancée depuis 2018 par le gouvernement. Le premier enjeu de l'ARS et de ce comité est celui de bâtir un modèle d'allocation des ressources régional en ligne avec **les orientations de la feuille de route et du projet territorial de santé mentale**. A ce titre, je sais compter sur votre vigilance pour promouvoir, entre autres, **la diversité des modalités de prises en charge** et pour **reconnaître la place de l'offre ambulatoire**. Le second défi à relever en Martinique à l'occasion de la présente réforme est celui de **niveler le niveau de financement par rapport aux autres régions**. En effet, au regard des **Dépenses Psy par habitant** après correction du coefficient géographique, la Martinique se situe dans **la zone sous-dotée**¹. En tout état de

¹ Dépenses psychiatrie par habitant : 102.86€ en Martinique (142.55€/hab pour la zone la mieux dotée – Corse et 56.82€/hab pour la zone la plus sous-dotée – la Guyane)

cause, au-delà du niveau de financement, **le nouveau modèle financier** devra et saura, je l'espère, **accompagner la réponse aux besoins de santé publique en Martinique.**